

Moisson Rimouski-Neigette inc.
États financiers
31 mars 2025

Moisson Rimouski-Neigette inc.

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2025

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État des résultats	1
État de l'évolution des actifs nets	2
Bilan	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5

Aux administrateurs de
Moisson Rimouski-Neigette inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Moisson Rimouski-Neigette inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Le bilan au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date n'ont pas été audités.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Rimouski (Québec)
Le 3 juillet 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A137549

Moisson Rimouski-Neigette inc.
État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
		<i>(non audité)</i>
Produits		
Dons	577 958	424 181
Subventions - soutien aux organismes	152 564	129 565
Activités de financement		
Moisson 52	13 495	24 125
Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire	27 490	8 170
Participation des usagers	28 967	26 859
Projet manger mieux	9 000	12 000
Intérêts	30 059	21 948
Fonds québécois d'initiatives sociales	-	22 117
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	29 814	4 542
	869 347	673 507
Charges		
Salaires et charges sociales	483 257	436 434
Achat de nourriture	59 054	25 189
Assurances	6 961	4 469
Bureau	18 027	10 706
Énergie	13 511	14 174
Entretien et réparations	32 840	13 423
Entretien et réparations du matériel roulant	7 783	3 755
Fournitures	3 494	2 079
Frais de déménagement	7 050	-
Frais des activités de financement	2 159	3 738
Fruits partagés et Fonds québécois d'initiatives sociales	3 086	29 623
Loyer	99 886	48 628
Projet manger mieux	11 978	12 000
Représentation et déplacements	2 651	695
Services professionnels	14 097	12 033
Soutien aux cuisines collectives	2 307	5 140
Taxes et permis	4 282	1 798
Télécommunications	7 908	3 627
Carrefour alimentaire	-	1 904
Intérêts et frais bancaires	6 636	725
Amortissement des immobilisations corporelles	48 643	21 997
	835 610	652 137
Excédent des produits sur les charges	33 737	21 370

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Moisson Rimouski-Neigette inc.
État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2025

		2025		2024	
	<i>Investis en immobili- sations corporelles</i>	<i>Affectés</i>	<i>Non affectés</i>	<i>Total</i>	<i>Total (non audité)</i>
Solde au début	143 208	748 127	64 418	955 753	934 383
Excédent des produits sur les charges	(18 829)	-	52 566	33 737	21 370
Investissements en immobilisations corporelles	(32 807)	-	32 807	-	-
Solde à la fin	91 572	748 127	149 791	989 490	955 753

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Moisson Rimouski-Neigette inc.**Bilan**

31 mars 2025

	2025	2024 (non audité)
Actif		
Court terme		
Encaisse	117 329	148 406
Placements temporaires, taux variable	-	745 564
Taxes à la consommation	42 458	9 727
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	10 311	92 906
	170 098	996 603
Placements (note 3)	1 520 309	-
Immobilisations corporelles (note 4)	2 015 053	153 806
	3 705 460	1 150 409
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	37 478	47 909
Apports reportés	184 594	136 149
	222 072	184 058
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	1 923 481	10 598
Apports reportés (note 8)	570 417	-
	2 715 970	194 656
Actifs nets		
Investis en immobilisations corporelles	91 572	143 208
Affectés (note 9)	748 127	748 127
Non affectés	149 791	64 418
	989 490	955 753
	3 705 460	1 150 409

Engagement (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration



administrateur



administrateur

Moisson Rimouski-Neigette inc.**État des flux de trésorerie***Exercice clos le 31 mars 2025*

	2025	2024 (non audité)
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	33 737	21 370
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	48 643	21 997
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(29 814)	(4 542)
	52 566	38 825
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	5 283	101 086
	57 849	139 911
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	-	(1 461)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 909 890)	(91 951)
Acquisitions de placements	(1 437 714)	-
	(3 347 604)	(93 412)
Activités de financement		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 942 697	-
Augmentation des apports reportés	570 417	-
	2 513 114	-
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(776 641)	46 499
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	893 970	847 471
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	117 329	893 970
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	117 329	148 406
Placements temporaires, taux variable	-	745 564
	117 329	893 970

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Moisson Rimouski-Neigette inc. (l'« Organisme »), constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), fournit un service de comptoir alimentaire pour des individus et organismes dans le besoin. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est conséquemment exempté des impôts.

2. Principales méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous. Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

	Méthodes	Taux
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	25 ans

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'Organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Depuis l'annonce en février 2025 de tarifs douaniers sur les produits canadiens, le contexte économique est fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec le Canada. À la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain, les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025. Ainsi, la valeur reflète les conditions du marché au 31 mars 2025 et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des valeurs futures.

3. Placements

	2025	2024
Dépôts à terme à rendement progressif, 2,85 % 3,15 %, échéant de janvier 2026 à décembre 2029	95 383	92 906
Fonds commun - Valeurs mobilières Desjardins	1 435 237	-
	1 530 620	92 906
Placements réalisables au cours du prochain exercice	10 311	92 906

Moisson Rimouski-Neigette inc.
Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Placements (suite)

1 520 309

4. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2025 Valeur nette</i>	<i>2024 Valeur nette</i>
Matériel roulant	116 652	98 078	18 574	26 534
Matériel informatique	23 340	18 822	4 518	6 454
Équipements	239 015	163 117	75 898	33 109
Améliorations locatives	1 942 698	26 635	1 916 063	-
Autres immobilisations en construction	-	-	-	87 709
	2 321 705	306 652	2 015 053	153 806

5. Créditeurs et charges à payer

	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Fournisseurs	-	5 424
Salaires à payer	37 478	32 251
Sommes à remettre à l'État	-	10 234
	37 478	47 909

6. Apports reportés

	<i>Solde au début</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Montant constaté dans les résultats de l'exercice</i>	<i>Solde à la fin</i>
Projet déménagement	109 000	-	(109 000)	-
Programme P.R.S.	13 066	-	(217)	12 849
Fruits partagés	14 083	23 811	(14 931)	22 963
Loyer	-	100 000	-	100 000
Achat de nourriture	-	54 591	(42 020)	12 571
Banque Alimentaire du Canada	-	41 730	(7 861)	33 869
Fonds québécois d'initiatives sociales	-	6 912	(4 570)	2 342
	136 149	227 044	(178 599)	184 594

Moisson Rimouski-Neigette inc.

Notes complémentaires

31 mars 2025

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	10 598	15 140
Augmentation	1 942 697	-
Montant amorti dans les résultats	(29 814)	(4 542)
Solde à la fin	1 923 481	10 598

8. Apports reportés

Dans le cadre de sa campagne de financement, l'Organisme a reçu des dons dédiés aux aménagements des nouveaux locaux et aux paiements des loyers à venir.

Les apports reportés se détaillent comme suit :

	2025	2024
Améliorations locatives	435 411	-
Loyer	135 006	-
	570 417	-

9. Affectations d'origine interne

En 2022, le conseil d'administration a affecté un montant de 125 000 \$ pour le réaménagement des locaux de l'Organisme.

En 2023, le conseil d'administration a affecté un montant de 185 000 \$ pour le projet d'infrastructures. Au cours du même exercice, les montants de 226 030 \$ et de 200 000 \$ affectés initialement aux immobilisations corporelles et aux frais liés à la COVID-19 ont été transférés au projet d'infrastructures.

En 2025, les montants de 12 097 \$ et de 125 000 \$ affectés initialement au dépannage des cuisines collectives et au réaménagement des locaux ont été transférés au projet d'infrastructures.

	Solde au début	Augmentation	Diminution	Solde à la fin
Dépannage des cuisines collectives	12 097	-	12 097	-
Réaménagement des locaux	125 000	-	125 000	-
Projet infrastructures	611 030	137 097	-	748 127
	748 127	137 097	137 097	748 127

L'Organisme ne peut utiliser les montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement du conseil d'administration.

10. Engagement

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'un bail, échéant en janvier 2034, totalise 1 355 420 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	167 681
2027	167 681
2028	167 681
2029	167 681
2030	167 681
Autres	517 015

11. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.